

2e TOUR DE SCRUTIN (1)

(1) Si la nomination a lieu au premier tour, on passe immédiatement à l'élection du 1er adjoint et la partie du procès-verbal ci-contre doit être biffée.

Si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue au premier tour de scrutin, on procédera à une seconde opération dont les résultats seront consignés ci-contre.

(2) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule en prenant la moitié du chiffre pair immédiatement inférieur et en y ajoutant une unité. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(3) Mettre le nombre de voix en lettres.

(4) Mettre le nombre de voix en chiffres.

(5) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

(6) Si le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procédera à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

(7) Du premier adjoint ou de l'adjoint, s'il n'y en a qu'un.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

| |
|--|
| |
| |
| |
| |

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (2)

Ont obtenu { M. (3) voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (5) (.....) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire.

3e TOUR DE SCRUTIN (6)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

Ont obtenu { M. (3) voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

Bulletins blancs ou nuls

M. (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.

ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MACE Gabriel élu Maire, à l'élection (7) du 1er Adjoint.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (2)

Ont obtenu { M. (3) REYDELLET Jules = trente-six voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (5) REYDELLET Jules (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint PREMIER ADJOINT.

2e TOUR DE SCRUTIN (8)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne

A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés

Majorité absolue (2)

Ont obtenu { M. (3) voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (5) (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

(8) Si l'élection a lieu au premier tour, on passe immédiatement à l'élection du second adjoint, au cas où la commune a deux adjoints, et la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

plus de résultat, on procédera à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

(2) Mettre le nombre de voix en lettres.

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | | | |
|-----------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------|--------------|------------------------------------|
| | Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | | |
| Ont obtenu | } | M. (2) | voix (3) |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |
| | Bulletins blancs ou nuls | | |
| M. (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des | | | candidats, a été proclamé Adjoint. |

ELECTION DU SECOND ADOJNT (4)

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, à l'élection du second Adjoint.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 37 |
| A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 1 |

| | |
|---------------------------------------------------|----|
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 36 |
| Majorité absolue (5) | 18 |

| | | | | |
|------------|---|------------------------------------------------------|----------------|----|
| Ont obtenu | } | M. (2) le Docteur Philippe VINSON (trente-six) | voix (3) | 36 |
| | | M. | voix | |
| | | M. | voix | |
| | | M. | voix | |

M. (6) le Docteur Philippe VINSON (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint. Deuxième Adjoint.

2e TOUR DE SCRUTIN (7)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | |
| A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | |

| | |
|---------------------------------------------------|--|
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | |
| Majorité absolue (5) | |

| | | | |
|------------|---|--------------|----------------|
| Ont obtenu | } | M. (2) | voix (3) |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |

M. (6) (.....) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint.

3e TOUR DE SCRUTIN (1)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

| | | | |
|------------|-----------------------------------------------|--------------|----------------|
| | Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | | |
| Ont obtenu | } | M. (2) | voix (3) |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |
| | | M. | voix |
| | Bulletins blancs ou nuls | | |

M. (.....) (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Adjoint.

ELECTION DU 3^{ème} ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. M. CE Gabriel, élu Maire, à l'élection (7) du 3^{ème} Adjoint.

1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

| | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | 37 |
| A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | 4 |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | 33 |
| Majorité absolue (2) | 17 |
| Ont obtenu { M. (3) PARIS Raymond a obtenu trente-trois voix (4) | 33 |
| { M. voix | |
| { M. voix | |
| { M. voix | |

M. (5) PARIS Raymond (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint 3^{ème} Adjoint.

2^e TOUR DE SCRUTIN (3)

~~Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :~~

| | |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | |
| A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître | |
| RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés | |
| Majorité absolue (2) | |
| Ont obtenu { M. (3) voix (4) | |
| { M. voix | |
| { M. voix | |
| { M. voix | |

~~M. (5) (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.~~

3^e TOUR DE SCRUTIN (1)

~~Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :~~

| | |
|----------------------------------------------------------|------------------|
| Nombre de bulletins trouvés dans l'urne | |
| Ont obtenu { M. (2) voix (3) | |
| { M. voix | |
| { M. voix | |
| { M. voix | |

~~M. (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Adjoint.~~

(8) Si l'élection a lieu au premier tour, on passe immédiatement à l'élection du second adjoint, au cas où la commune a deux adjoints, et la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

(1) Si le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procèdera à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

(2) Mettre le nombre de voix en lettres.

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître

| |
|----|
| 37 |
| 3 |
| 34 |
| 19 |
| 34 |

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
 Majorité absolue (5)

Ont obtenu { M. (2) GALLARD Jean a obtenu trente-quatre voix (3)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (6) GALLARD Jean (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint, quatrième Adjoint.

(5) Lorsque le nombre des suffrages exprimés est impair, la majorité se calcule en prenant la moitié du chiffre pair immédiatement inférieur et en y ajoutant une unité. Ainsi, s'il y a 11 suffrages exprimés, la majorité absolue est 6.

(6) Les lignes qui suivent doivent être biffées si aucun des candidats n'obtient la majorité absolue.

(7) Si l'élection a lieu au premier tour, la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

2e TOUR DE SCRUTIN (7)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître

| |
|--|
| |
| |
| |
| |
| |

RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés
 Majorité absolue (5)

Ont obtenu { M. (2) voix (3)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (6) (.....) ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Adjoint.

3e TOUR DE SCRUTIN (1)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 M. (2) voix (3)
 Ont obtenu { M. voix
 M. voix
 M. voix

Bulletins blancs ou nuls
 M. (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Adjoint.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. MACE Gabriel élu Maire, à l'élection (7) 5ème Adjoint.

1er TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître
 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés

| |
|----|
| 37 |
| 9 |
| 28 |
| 18 |

Majorité absolue (2)

Ont obtenu { M. (3) GADET Lucien a obtenu vingt-huit voix (4) 28
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (5) GADET Lucien (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

(8) Si l'élection a lieu au premier tour, on passe immédiatement à l'élection du second adjoint, au cas où la commune a deux adjoints, et la partie ci-contre du procès-verbal doit être biffée.

2e TOUR DE SCRUTIN (8)

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 A DEDUIRE : bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante ou dans
 lesquels les votants se sont fait connaître
 RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés

| |
|--|
| |
| |
| |
| |

Ont obtenu { M. (3) voix (4)
 M. voix
 M. voix
 M. voix

M. (5) (.....) ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Adjoint.

3e TOUR DE SCRUTIN (1)

Le troisième tour de scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne
 M. (2) voix (3)
 M. voix
 M. voix
 M. voix
 Bulletins blancs ou nuls

M. (.....) ayant obtenu la pluralité des voix ou étant le plus âgé des candidats, a été proclamé Adjoint.

(1) Si le second tour de scrutin ne donne pas non plus de résultat, on procédera à un troisième tour de scrutin.

La majorité absolue n'est plus ici nécessaire.

En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est nommé.

(2) Mettre le nombre de voix en lettres.

(3) Mettre le nombre de voix en chiffres.

Lined area for notes or observations.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS (1)

(1) On consignera ici les observations ou les réclamations qui auraient été présentées au cours de la séance.

Le Président a déclaré M. REYDELET Jules - VINSON Philippe - PARIS Raymond - installés en qualité d'adjoints. GALLARD Jean et CADET Lucien installés en qualités d'adjoints.

Et ont signé les membres présents (2) :

Le Doyen d'âge du Conseil,

Le Secrétaire,

Les Membres du Conseil Municipal,

(2) Tous les conseillers devront signer sur le registre des délibérations du Conseil municipal et sur le procès-verbal où mention devra être faite de la cause qui les aurait empêchés de signer.

Handwritten signatures and names of council members, including 'Le Maire', 'Le Secrétaire', and various names like 'C. Chanagnac', 'P. Quint', 'R. Lesieur', etc.